

INTERPELLATION

Auteur AdG/LA, par Emmanuel Amoos, Blaise Carron, Raymond Borgeat et Gilbert Truffer
Objet Ampleur (portée) et impact des allègements fiscaux
Date 15.03.2019
Numéro 1.0287

«Les impôts ont pour fonction première de générer des fonds pour financer les tâches de l'Etat. Il est moins évident que des milliards de francs sont aussi dépensés tous les ans par l'intermédiaire du système fiscal («tax expenditures»). Le fait que certains groupes de la population bénéficient d'une imposition privilégiée constitue un manque à gagner pour le fisc.»

Cette citation est tirée du rapport «Quels sont les allègements fiscaux accordés par la Confédération?», qui a été publié par l'Administration fédérale des contributions (AFC) en 2011 et qui montre que les allègements d'impôts pris dans leur totalité se traduisent par un manque à gagner de quelque 25 milliards de francs par an pour la Confédération.

Notre loi sur les subventions précise à l'article 7, lettre g, qu'il faudrait en principe renoncer aux aides sous forme d'allègements fiscaux; ceux-ci présentent en effet d'énormes désavantages. S'ils sont accordés dans des buts non fiscaux, les allègements fiscaux sont contraires au principe selon lequel les contribuables doivent être imposés selon leur capacité économique. Il est en outre plus difficile de contrôler l'activité encouragée, étant donné que ces allègements ne peuvent être assortis de charges et de conditions. Ils peuvent aussi se muer en subventions accordées selon le principe de l'arrosoir, dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer leur impact. Les subventions sous forme d'allègements fiscaux génèrent enfin d'importants effets d'aubaine et sont, de surcroît, inefficaces. Le fait que les subventions de ce type ne figurent pas dans le compte de la Confédération est contraire aux principes de la transparence et de l'exhaustivité ; elles échappent ainsi au contrôle et au pilotage du budget par le Parlement.

Conclusion

Dans ce contexte se posent les questions suivantes:

1. Alors que la somme représentée par les allègements fiscaux ne cesse de croître, force est de constater que la Suisse n'a jamais (contrairement aux États-Unis ou à l'Allemagne) procédé à une évaluation systématique et critique des allègements fiscaux accordés. L'administration des impôts compte-t-elle faire preuve de transparence dans ce domaine?
2. Quels types d'allègements fiscaux le canton accorde-t-il? Nous demandons une liste détaillée de tous les types d'allègements fiscaux pour les personnes physiques et morales.
3. À combien (montant) le canton estime-t-il la perte de revenus pour le canton et les communes en raison de ces allègements fiscaux? Nous demandons une liste détaillée pour chaque allègement fiscal/privilège fiscal.
4. Le service des contributions a-t-il effectué des analyses d'impact relatives aux allègements fiscaux ou prévoit-elle d'en faire ? Dans la négative, pour quelles raisons?
5. Le service des contributions va-t-il à l'avenir montrer l'ampleur (la portée) et l'impact des allègements fiscaux pour les personnes physiques et morales? Dans la négative, pour quelles raisons?
6. Le Conseil d'État compte-t-il à l'avenir suivre les recommandations de l'OCDE, selon lesquelles les allègements fiscaux doivent être pris en compte dans le budget au titre de dépenses?